

RECETTES

Procédé anglais pour éloigner les corbeaux des champs.

Le corbeau est certainement l'un des oiseaux déprédateurs que l'agriculture redoute le plus et l'un de ceux que n'effraient ni les épouvantails, ni les coups de fusil. Un cultivateur anglais a fait connaître dans le *Times* de Londres un procédé dont il se sert pour éloigner les corbeaux ou plutôt pour les dégoûter de son grain.

Pour une quantité d'environ 75 gallons de blé ou 50 gallons d'orge, il commence par former une émulsion d'eau goudronnée dans la proportion d'un tiers de pinte de goudron de gaz dans quatre pintes et une chopine d'eau bouillante. On remue vivement, une écume grasseuse se forme que l'on enlève avec un bouchon de paille ou un chiffon de grosse toile; d'un autre côté, on fait dissoudre environ une livre de vitriol bleu ou sulfate de cuivre d'un gallon ou cinq pintes d'eau bouillante, et la solution achevée, on la réduit à l'eau goudronnée dans un baquet unique; on bat de nouveau pour bien assurer le mélange, avec lequel on arrose le grain préalablement disposé en tas dans un coin du grenier ou hangar à grains. La masse est remuée, pelletée vivement pendant quelques instants, pour que tous les grains se recouvrent d'une légère couche de goudron et de vitriole, puis on laisse sécher et on sème par les procédés ordinaires, soit à la main, soit au semoir mécanique.

M. Howard, l'agriculteur anglais qui a donné ce procédé, affirme que, pendant plusieurs années, aucun de ses champs n'a été surveillé, pas un coup de fusil n'a été tiré; les corbeaux ont abandonné ce champ empoisonné; blé et orge ont germé et poussé dru, donnant d'excellentes récoltes. Il recommande de ne pas forcer les proportions de goudron au-delà des limites prescrites et de ne pas verser sur les grains le résidu resté au fond du seau: un excès de goudron et le résidu pourraient déterminer la formation de grumeaux emprisonnant plusieurs grains, ou celle d'une espèce de vernis qui soustrairait la semence à l'action de l'humidité et des sels terrestres.

Moyen de rendre les taureaux dociles.

Il faut, avant de les faire sortir de l'étable, leur retrousser la queue et l'attacher à leurs cornes à l'aide d'une corde. L'animal alors se trouve forcé de tenir la tête haute; sinon la tension à laquelle le moindre mouvement du haut en bas soumet les muscles de sa queue lui fait éprouver des douleurs poignantes. Cet expédient le rend tellement docile qu'un enfant alors peut le conduire sans le moindre danger. On éviterait de cette façon les nombreux accidents auxquels le peu de soin qu'on a d'attacher les taureaux expose ceux qui les conduisent, soit aux champs, soit à la boucherie.



**CHEMIN DE FER
DU
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour Réservoirs et Appareils de Pompe.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné d'ici à SAMEDI MIDI, le QUINZE de MAI prochain, pour fournir et construire sur place aux différentes stations, pour approvisionnement d'eau, sur le parcours de la ligne du Chemin de Fer du Pacifique en voie de construction, des RESEERVOIRS à l'épreuve de la gelée, avec POMPES qui pourront être mises en action soit avec le pouvoir du vent ou de la vapeur, ainsi que cela pourra être le plus avantageux à la localité.

Plans, spécifications et autres particularités peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, le ou après le 15 Avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, le 1er avril 1880.



CANAL WELLAND.

Avis aux Constructeurs de Ponts

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malle de l'ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le Canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 21 JUIN prochain; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur la formule imprimée, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés: et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour le somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter les soumissions recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur-Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880



**CHEMIN DE FER
DU
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour superstructure de ponts en fer.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 15 MAI prochain, pour l'érection des superstructures en Fer sur les décharges Est et Ouest du Lac des Bois.

On peut se procurer les devis et autres informations en s'adressant au Bureau de l'Ingénieur-en-chef, à Ottawa, le et après le 15 avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, le 1er avril 1880.